



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2018-091

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2018-07-30-039 - Subdélégation de signature à M. Laurent Sévègnes conservateur régional de l'archéologie (1 page)

Page 3

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2018-07-30-039

Subdélégation de signature à M. Laurent Sévègnes
conservateur régional de l'archéologie

PREFECTURE DE CORSE

Arrêté modificatif
en date du 30 juillet 2018
portant subdélégation de signature à :

Monsieur Laurent SÉVÈGNES
Conservateur régional de l'archéologie

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010;

VU le décret du Président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse et de Corse-du-Sud ;

VU l'arrêté de la ministre de la culture en date du 15 janvier 2018 portant nomination de M. Franck LEANDRI, directeur régional des affaires culturelles de Corse,

VU l'arrêté préfectoral n° R20-2018-05-22-008 - Préfecture de Corse - en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck LEANDRI, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

VU l'arrêté préfectoral n° R20-2018-06-07-003 en date du 7 juin 2018 portant subdélégation de signature ;

DECIDE

Article 1er : L'arrêté n° R20-2018-06-07-003 en date du 7 juin 2018 portant subdélégation de signature est modifié comme suit :

Monsieur Franck LEANDRI, directeur régional des affaires culturelles de Corse, donne subdélégation à :

- Monsieur Laurent SÉVÈGNES, conservateur régional de l'archéologie pour les matières énumérées à l'article 1 - patrimoine / archéologie - de l'arrêté préfectoral n° R20-2018-05-22-008 - Préfecture de Corse - en date du 22 mai 2018,

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté sont inchangées.

Pour la Préfète de Corse
et par délégation



Franck LEANDRI

Directeur régional des affaires culturelles